

RÈGLEMENT OFFICIEL – MEYRIN RUN Digitale

Article 1 – Organisation

La 1^{ère} Meyrin Run digitale est organisée du 23 octobre au 19 novembre 2021 par l'Association Les Foulées automnales de Meyrin.

L'événement sur 1 mois, du 23 octobre au 19 novembre 2021, prend la forme de challenges individuels. Le participant qui s'élance sur la distance choisie est responsable de sa préparation en amont, son organisation le jour J (y compris en cas d'abandon et les frais qui peuvent en découler), sa gestion de l'effort et son état de santé. Le participant est tenu de respecter les consignes de l'OFSP qui sont en vigueur.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Aucun vestiaire n'est disponible sur place.

Article 2 – Challenges au programme

Différents challenges, tous ouverts aux femmes et aux hommes, sont au programme de l'événement :

- 5K
- Semi-Marathon

Article 3 – Inscriptions

- Le Semi-Marathon est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 21 octobre 2004.
- La 5K est ouverte aux coureurs (hommes et femmes) licenciés et non licenciés, nés avant le 21 octobre 2007.

Toute personne s'engageant sur un des challenges de la Meyrin Run digitale devra participer en étant bien entraînée et en bonne santé. Il est ainsi fortement recommandé à chaque participant de faire un bilan médical et de demander l'avis d'un médecin avant de prendre un départ.

Article 4 – Engagement

Le tarif de l'inscription est de 8.00 CHF dont 1.15 CHF pour les frais de gestion. Les dons seront transmis à l'association FLAG21 dont la mission est de faciliter l'intégration des migrant.e.s à Genève au travers du sport.

Toute inscription étant ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'erreur d'inscription, d'empêchement pour raison médicale, d'indisponibilité etc.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Les participant.es s'engagent à respecter le code de la route.

Les participant.es s'engagent à ne pas poursuivre l'association organisatrice « Les Foulées Automnales de Meyrin » en cas de dommages (physiques, matériels ou judiciaires). Les participant.es sont autonomes et indépendants.

Les participants s'engagent à posséder une assurance responsabilité civile couvrant tout dommage qui pourraient être subits ou créés dans le cadre de la course digitale.

En validant son inscription, les participant.es s'engagent automatiquement à suivre le présent règlement.

Article 5 – Classement et catégories

Pour participer, les participants doivent s'inscrire sur le site web, sélectionner le parcours et régler le montant du dossard.

Lorsque l'inscription en ligne est terminée, vous recevez par email les démarches à suivre pour l'enregistrement de votre chrono. Vous avez également accès aux parcours.

Les participants peuvent courir aussi souvent qu'ils le souhaitent pour enregistrer leur chrono. Pour chaque nouveau temps enregistré, il faudra renouveler l'opération d'inscription.

Pour cette première version de course digitale, nous ne créons pas de podiums en fonction des chronos. Un tirage au sort sera effectué parmi les participant.es afin de vous faire gagner des lots de nos partenaires. En revanche, toutes les personnes ayant enregistré un chrono (via son inscription) se verra remettre un coupon de réduction de 5 CHF pour les courses « réelle » à Meyrin. Ces courses auront lieu les 20 et 21 novembre 2021. Les détails des parcours et conditions d'inscriptions sont détaillées ici : www.meyrinrun.ch